Les théories du contrat social
Introduction
Présentation générale des théories du contrat social

Par B. Bachofen, professeur de philosophie en classes préparatoires.

Sommaire *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

I. Le contexte historique de l'élaboration de la théorie contractualiste 1
II. Sens et enjeux de la théorie contractualiste 3
III. La théorie contractualiste dans la tradition du droit naturel 4
IV. Présentation schématique de la théorie du contrat social 6
V. Deux contresens à éviter 6

On associe le plus souvent la théorie du contrat social (ou théorie contractualiste) à J.-J. Rousseau (1712-1778) : c'est à travers son ouvrage intitulé *Du Contrat social* (publié en 1762) que l'on découvre en général cette théorie, du moins dans la sphère culturelle francophone. Or ce serait une erreur de croire que Rousseau est l'inventeur de cette théorie, ou même son principal représentant dans l'histoire de la philosophie politique. Lorsque Rousseau publie son ouvrage, la théorie du contrat social appartient à une tradition déjà ancienne d'au moins un siècle. Rousseau est certes le seul auteur à intituler un ouvrage en se référant explicitement à cette notion, mais on peut voir dans cet ouvrage (et plus largement dans son œuvre politique) une réflexion *sur* la théorie du contrat social, un dialogue en grande partie critique avec d'illustres devanciers, qui sont les véritables pères de cette théorie, et auxquels il faut se référer pour la comprendre de façon complète et adéquate.

C'est au XVII^{e} siècle, particulièrement chez des auteurs anglais, Thomas Hobbes (1588-1679) et John Locke (1632-1704), que la théorie du contrat social est formulée de la façon la plus systématique et qu'elle se présente comme une *solution* théorique satisfaisante pour résoudre les *problèmes* qui se posent alors à la philosophie politique. Quels sont ces problèmes, et pourquoi la théorie du contrat social apparaît-elle comme une solution satisfaisante ? Il faut, pour le comprendre, situer cette théorie dans un contexte historique très particulier.

I. Le contexte historique de l'élaboration de la théorie contractualiste

Le premier élément historique à prendre en compte est l'avènement progressif, à partir du XIII^{e} siècle, de l'*État* au sens moderne du terme, c'est-à-dire d'une communauté politique régie par un pouvoir défini comme *souveraineté* (le théoricien français Jean Bodin est le

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Culture Générale

Les théories du contrat social

Introduction

premier à donner une définition rigoureuse de la souveraineté, dans son ouvrage *La République*, en 1576). Sans qu'il soit possible de détailler ici tout ce qu'impliquent ces notions d'État et de souveraineté, on peut souligner que la souveraineté se caractérise essentiellement par les éléments suivants. 1) Un haut degré de centralisation du pouvoir politique. 2) Une autonomisation de ce pouvoir, qui se place en position d'arbitre ultime au-dessus de tous les autres pouvoirs sociaux et qui, notamment, s'affranchit progressivement de toute subordination à l'égard des autorités religieuses. 3) Le recours à des techniques administratives et juridiques et à des moyens de contrainte physique (armée et police) comme instruments privilégiés de l'exercice du pouvoir politique – ce qui marque nettement la différence entre la souveraineté moderne et les *autorités* traditionnelles, patriarcales, féodales ou religieuses.
[Sur ces points, cf. notamment J. R. Strayer, *Les origines médiévales de l'État moderne* (1970), trad. M. Clément, Payot, 1979, p. 53, 130, 156 ; Max Weber, *Le Savant et le politique* (1919), I^{re} partie, trad. J. Freund, Plon, 1959 ; H. Arendt, « Qu'est-ce que l'autorité ? », in *La Crise de la culture* (1954-1968), trad. P. Lévy, rééd. Gallimard-Folio, 1989, p. 120-185.]

L'apparition de ce nouveau type de pouvoir politique, qui naît en France et en Angleterre avant de s'étendre peu à peu à toute l'Europe, ne va évidemment pas sans susciter des résistances nombreuses et multiformes. Aussi certains théoriciens ressentent-ils la nécessité de le *fonder* philosophiquement, c'est-à-dire d'en démontrer la raison d'être et la légitimité, mais aussi d'en définir de façon rigoureuse les fonctions et les limites.
À ce nouveau type d'organisation politique des sociétés s'ajoutent, dans l'Europe moderne (entre la Renaissance et le XVIII^{e} siècle), de nouvelles formes de tension et même de violence sociale que ne connaissaient pas, ou beaucoup moins, les époques précédentes. On peut distinguer quatre grands aspects de cette tension sociale.

Premièrement, l'Europe de la Renaissance est le théâtre de guerres incessantes entre des États qui tentent d'étendre leur domination sur de nouveaux territoires et de nouvelles populations. Ces guerres peuvent mettre aux prises des monarchies impérialistes qui s'allient ou s'affrontent au gré de leurs intérêts, mais elles prennent aussi la forme d'une lutte des grands États constitués pour dominer des populations qui ne se sont pas encore unies sous la forme d'États. Les descriptions faites par Machiavel, dans le chapitre XXVI du *Prince* (1513), de la situation de l'Italie, divisée en cités et en principautés rivales, ravagée par les ambitions concurrentes de la France et de la maison d'Autriche (guerres d'Italie), mise à sac par des armées de mercenaires, donne une assez bonne idée de la situation de désarroi et de misère qui frappe les populations lorsqu'elles sont la proie d'ambitions impérialistes et ne parviennent pas à s'organiser politiquement pour se protéger.

Deuxièmement, l'Europe de la renaissance est déchirée par la violence extrême des guerres de religion. À la suite de la critique des dérives de l'Église romaine émises par Luther et de l'excommunication de celui-ci (1521), l'Europe se scinde en deux camps irréductibles et également fanatiques. Soit que les monarques prennent parti pour l'un ou pour l'autre camp et se fassent la guerre pour soutenir leur parti, soit qu'au sein de chaque État les populations se divisent, les guerres de religion ensanglantent l'Europe de façon plus ou moins permanente pendant plus de deux siècles – ces conflits religieux ne

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.